

**Assemblée générale extraordinaire
du samedi 21 octobre 2023
Abri forestier du Crêt-Martin à Villiers**

PV 2023-AG-2

Présent-es : Claire-Anne Bordier, Aline Chapuis, Catherine Chapuis, Philippe Chapuis, Gilbert Dey, Urs Eichenberger, Isabelle Favre, Jean-Marc Fischer, Lorenzo Frau-Schneider, Adrienne Godio, Clémentine Jacquet, Jean-Pierre Kolly, Liselotte Luder, Alain Lugon, Lionel Rollier, Marie-Claude Rollier, Ralph Schafflüttzel, Marine Schneider-Frau, Didier Wertheimer, Jean-Lou Zimmermann.

Excusé-es : Catherine Aeschlimann, Bastien Amez-Droz, Michel Amez-Droz, Christine Ammann-Tschopp, Georges Boulaz, Frédéric Cuche, Daniel Geiser, Frédy Humair, Roby Tschopp, Guillaume Uldry, Masai Conseils SA.

PV : Aline Chapuis

1. Appel :

Le président fait passer la liste de présence dans l'assemblée.

2. Validation des statuts modifiés, selon proposition du comité :

Les principales modifications proposées pour les statuts sont liées au changement de nom de l'association : APSSA devient « SeyonVivant ». Le comité a profité de l'occasion pour réaliser plusieurs autres modifications, notamment dans le but de coller au plus près du fonctionnement de l'association.

Les statuts modifiés sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

3. Démission du président :

C'est à grands regrets que le président Lorenzo Frau-Schneider se voit dans l'obligation de renoncer à sa fonction. Il reste toutefois au sein du comité. A l'heure actuelle, le poste de président-e est toujours à repourvoir. Le comité étudie différentes pistes pour trouver une personne pour lui succéder. Dans l'intervalle, les membres du comité prendront en charge les tâches administratives normalement dévolues à la présidence.

4. Présentation des projets de logo pour « SeyonVivant »

Suite à la séance d'assemblée générale de février 2023 pendant laquelle le nouveau nom « SeyonVivant » a été retenu par les membres, le comité a pris contact avec la graphiste Sophie Rupp. Différents styles de logo (déclinés chaque fois en plusieurs variantes) ont été

élaborés par la graphiste. Après de nombreux échanges et plusieurs adaptations et suggestions, le comité a arrêté son choix sur trois logos au graphisme très différent. Il a été décidé qu'ils seraient présentés aux membres lors de l'assemblée générale extraordinaire. Le président précise que quelques menues adaptations, telles que le changement des couleurs ou de la police, pourraient éventuellement encore être réalisées.

Les trois logos sont mis au vote. C'est le logo 3 qui remporte l'adhésion des membres présents, avec 11 voix (contre 3 voix pour le logo 1 et 5 voix pour le logo 2).

Logo 1



Logo 2



Logo 3



5. Recherche de nouveaux membres pour le comité :

Le comité recherche activement de nouveaux membres pour renforcer ses rangs ; l'appel est lancé aux membres présent-es.

6. Divers :

Le comité a été contacté début 2022 par M. Widmer, habitant de Fontainemelon et membre de l'APSSA, au sujet de deux parcelles communales situées en bordure de route et qui profiteraient pleinement d'une arborisation. Le comité a rapidement pris contact avec la Commune, mais suite à différents changements au sein du personnel communal, le dossier n'a pas pu avancer comme souhaité.

Aux dernières nouvelles, la Commune est favorable à l'implantation d'une haie indigène. Toutefois, elle doit tenir compte des contraintes imposées par le déneigement. Ce sont donc deux portions de haie qui devraient être implantées, afin de permettre à la voirie de continuer à déverser la neige sur le talus. L'affaire suit son cours.

L'assemblée est levée vers à 13h00.